



CONSEIL MUNICIPAL
CE 1 mai 2018

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, ce 1 mai 2018 à 19h00.

Présents	M. Gilbert Rivard	Maire
	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	Mme Wandalina Therrien	Conseiller no.4
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6
Absent	M. Alain Mercier	conseiller no.1
	M. Jacques Ricard	Conseillère no.5

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que madame Jasmine Therrien agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés.1044-2018 Sur proposition du conseiller Sylvain Audet appuyé par la conseillère Solange Gamache il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



VILLE DE DUPARQUET

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Salle du conseil – Hôtel de Ville de Duparquet
Mardi 1 mai 2018**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE LORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈ-VERBAL

3.1 Séance régulière du 3 avril 2018

3.2 Séance extraordinaire du 26 avril 2018

4. CORRESPONDANCE

4.1 Alain Mercier : démission

4.2 Recyclo-Nord : assemblée générale annuelle

4.3 Centre technologique des résidus industriels : invitation

4.4 Rencontre écoresponsables : par Hydro-Québec

4.5 Ministère du développement : Établissement d'une usine de béton

4.6 Centre de dépannage : demande de commandite bénédiction des motos

4.7 Relais pour la vie : demande de don

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des comptes du mois d'avril 2018 : (\$)

6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1 Boues de fosses septiques
- 6.2 Les entreprises JLR : date des encombrants 28 mai 2018
- 6.3 Association forestière : journée de l'arbre
- 6.4 Ministère du transport : projet rue de La Sarre pas admissible
- 6.5 Nordikeau : offre de services
- 6.6 Marcel Baril : soumission calcium
- 6.7 Résolution : pour définir les heures de travail payées ou cumulées

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Snc-Lavallin : résolution avenant d'ingénierie projet 652098

8. Règlement

- 8.1 Refinancement prêt 8
- 8.2 Servitude de tolérance 732, chemin du Camping
- 8.3 Règlement sur le traitement des élus

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés.1045-2018 3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 AVRIL 2018 19h00

Les conseillers et conseillères de la Ville ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Sur proposition de la conseillère Solange Gamache, appuyé par la conseillère Claudette Macameau il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2018.

Rés.1046-2018 3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2018 18h30

Les conseillers et conseillères de la Ville ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Sur proposition de la conseillère Claudette Macameau appuyé par la conseillère Wandalina Therrien, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 26 avril 2018.

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Alain Mercier : démission
- 4.2 Recyclo-Nord : assemblée générale annuelle
- 4.3 Centre technologique des résidus industriels : invitation
- 4.4 Rencontre écoresponsables : par Hydro-Québec
- 4.5 Ministère du développement : Établissement d'une usine de béton
- 4.6 Centre de dépannage : demande de commandite bénédiction des Motos
- 4.7 Relais pour la vie : demande de don

UNE DEMANDE DE DON POUR 29^e ÉDITION DE LA BÉNÉDICTION DES MOTOS

RÉS.1047-2018 4.6 CENTRE DE DÉPANNAGE

En conséquence il est proposé par le conseiller Sylvain Audet, secondé la conseillère Wandalina Therrien et unanimement résolu qu'à l'occasion de la 29^e édition de la Bénédiction des motos, de faire un don de 50\$.

UNE DEMANDE DE DON POUR LE RELAI POUR LA VIE D'ABITIBI-OUEST

RÉS.1048-2018 4.7 DEMANDE SE DON POUR LE RELAI POUR LA VIE D'ABITIBI-OUEST

En conséquence il est proposé par la conseillère Claudette Macameau, secondé la conseillère Solange Gamache et unanimement résolu qu'à l'occasion de la 14^e année du « Relais pour la vie », de faire un don de 50\$.

5. FINANCES

Rés.1049-2018 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2018 :

Proposé par la conseillère Wandalina Therrien, secondé par la conseillère Solange Gamache et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

Liste des comptes du mois pour un montant de	33,125.60 \$
Liste des comptes en prélèvement pour un montant de	31,995.87 \$
Les salaires versés pour février pour un montant de	20,555.02 \$

6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1 Boues de fosses septiques
- 6.2 Les entreprises JLR : date des encombrants 28 mai 2018
- 6.3 Association forestière : journée de l'arbre
- 6.4 Ministère du transport : projet rue de La Sarre pas admissible
- 6.5 Nordikeau : offre de services
- 6.6 Soumission calcium
- 6.7 Résolution : pour définir les heures de travail payées ou cumulées

6.6 Marcel Baril : soumission calcium

Rés.1050-2018 **En conséquence** il est proposé par le conseiller Sylvain Audet secondé par la conseillère Claudette Macameau et résolu unanimement d'accepter la soumission pour le calcium au montant de 0.3710\$ / litre.

6.7 Résolution : pour définir les heures de travail payées ou cumulées

Rés.1051-2018 **En conséquence** il est proposé par la conseillère Solange Gamache que tous les employé(es) peuvent cumulée une banque d'heures permise de plus ou moins 7 heures à l'intérieur d'une semaine normal de travail ; après 40 heures de travail ces heures pourront être cumulées ; tout temps cumuler se doit d'être pris dans le mois suivant ; tout temps repris doit être approuvé 24 heure à l'avance par la direction ; Tout temps repris sans autorisation est un manquement ; secondé par la conseillère Claudette Macameau et résolu unanimement.

7. TRAVAUX PUBLICS : AVENANT D'INGÉNIEURIE

7.1 **ATTENDU QUE** le projet 652098 d'ingénierie et que la firme Snc-Lavallin fait la surveillance de ces travaux;

ATTENDU QUE ces ouvrages sont subventionnés dans le cadre de la programmation TECQ

Rés.1052-2018 En conséquence il est proposé par la conseillère Wandalina Therrien, secondé par la conseillère Claudette Macameau et unanimement résolu de payer la Somme de 12,940 \$

8. RÈGLEMENT D'EMPRUNT #01-2007

8.1 D'EMPRUNT #01-2007

Résolution : Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	1 ^{er} mai 2018	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,9754 %
Montant :	117 900 \$	Date d'émission :	8 mai 2018

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 8 mai 2018, au montant de 117 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

10 200 \$	2,25000 %	2019
10 500 \$	2,50000 %	2020
10 800 \$	2,75000 %	2021
11 200 \$	2,90000 %	2022
75 200 \$	3,05000 %	2023

Prix : 98,00200

Coût réel : 3,50291 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST

10 200 \$	3,57000 %	2019
10 500 \$	3,57000 %	2020
10 800 \$	3,57000 %	2021
11 200 \$	3,57000 %	2022
75 200 \$	3,57000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,57000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

RÉS.1053-2018

Il est proposé par le conseiller Sylvain Audet, **appuyé par** la conseillère Claudette Macameau **et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Duparquet accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 8 mai 2018 au montant de 117 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 01-2007. Ces billets sont émis au prix de 98,00200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci

RÉSOLUTION :1054-2018

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 117 900 \$ qui sera réalisé le 8 mai 2018

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Duparquet souhaite emprunter par billets pour un montant total de 117 900 \$ qui sera réalisé le 8 mai 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
01-2007	117 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 01-2007, la Ville de Duparquet souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLÉ SYLVAIN AUDET ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 8 mai 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 mai et le 8 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	10 200 \$	
2020.	10 500 \$	
2021.	10 800 \$	
2022.	11 200 \$	
2023.	11 500 \$	(à payer en 2023)
2023.	63 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 01-2007 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 mai 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

8.2 SERVITUDE DE TOLÉRENCE D'EMPIÈTEMENT PAR LA VILLE DE DUPARQUET EN FAVEUR DU 732, CHEMIN DU CAMPING

CONSIDÉRANT QUE le toit du garage empiète dans l'emprise du chemin du camping (lot 5 254 281), d'une profondeur allant jusqu'à 0.30 mètre à son coin Nord-Est;

CONSIDÉRANT QUE la bordure de béton à l'Est du garage empiète dans l'emprise du chemin du Camping (lot 5 254 281), d'une profondeur allant jusqu'à 0.82 mètre;

Tel qu'il appert du certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Patrick Descarreaux, le 27 septembre 2016 le numéro 7493 de ses minutes;

Rés.1055-2018 En conséquence, il est proposé par la conseillère Solange Gamache secondé par la conseillère Wandalina Therrien et résolu unanimement :

D'ACCORDER une servitude de tolérance d'empiètement, tel que décrit dans l'acte préparé par Me Lyne Carreau, notaire pour l'immeuble sis au 732, chemin du Camping;

D'AUTORISER le maire Gilbert Rivard et la directrice générale par intérim Jasmine Therrien à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié donnant effet à la présente résolution, les honoraires et frais y reliés incombant au propriétaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 Règlement sur le traitement des élus

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 356 DE LA LOI sur les cités et villes,

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2018 Règlement fixant le traitement des élus

ATTENDU QU'un Avis de motion de la présentation du présent règlement a été présenté lors de sa séance du 6 février et que son adoption se fera lors de la séance régulière du conseil du 5 juin 2018 à 19h00 à la salle du conseil situé au 86 rue Principale de la Ville de Duparquet.

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Audet pour le règlement fixant le traitement des élus et en fait la présentation dudit règlement.

1. de fixer la rémunération de base annuelle pour le maire à 8982.48 \$ et pour chacun des conseillers à 2982.48 \$, et ce, à compter du 1^e janvier 2018;
 2. de fixer une allocation de dépenses pour le maire et les conseillers à un montant égal à la moitié de leur rémunération de base annuelle ;
 3. la rémunération de base annuelle du maire et des conseillers est indexée d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation, selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada.
- En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération,
4. d'approprier les montants requis pour payer les rémunérations dévolues aux membres du conseil à même les fonds généraux de la ville et un montant suffisant est approprié au budget à cette fin;
 5. d'abroger le règlement concernant la rémunération des élus ;
 6. de fixer la date d'entrée en vigueur du présent règlement rétroactivement au 1^e janvier 2018.

La rémunération de base annuelle actuelle du maire est de 6745.68 \$ et celles des conseillers est de 2236.80\$. L'allocation actuelle de dépenses du maire et des conseillers est fixée à la moitié de la rémunération de base annuelle jusqu'à concurrence de maximum prévu par la loi.

Ce projet de règlement est déposé au bureau municipal de la Ville de Duparquet 86, rue principale où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures et aux jours normaux d'ouverture.

9. SUIVI

10. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

11. PAROLE AU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.1056-2018 Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de la conseillère Solange Gamache secondé par la conseillère Wandalina Therrien et il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 21h45.